

Finances publiques

Bassins se serre la ceinture après un déficit record

L'exercice 2014 a été mauvais. Des mesures drastiques sont prises pour remettre les finances à flot

Raphaël Ebinger

«Le résultat final de l'année 2014 est catastrophique.» La Municipalité de Bassins tire un bilan pragmatique du dernier exercice. Avec un déficit de quelque 600 000 francs sur un total de charges atteignant 8 millions, elle ne peut pas se voiler la face. L'Exécutif a donc dû se résoudre en ce début d'année à prendre des mesures drastiques afin de remettre ses finances à flot. Parmi celles-ci, deux licenciements ont été décidés. Un employé de la voirie et une autre du réseau d'accueil de jour de Bassins ont reçu leur congé pour cet été.

Coût exorbitant des déchets

La hausse des charges par rapport au budget explique la péjoration des finances. La participation à la prévoyance sociale en est l'exemple avec une augmentation de 250 000 francs. Le coût de la déchetterie grève aussi le résultat financier de la Commune. A elle seule, la déchetterie présente un déficit de 120 000 francs sur des charges totales de 200 000 francs.

Le lieu de récolte des déchets a d'ailleurs été largement commenté lors de la séance du Conseil communal mardi soir. Depuis l'introduction de la taxe au poids en 2013, Bassins n'a pas réussi à équilibrer les comptes de sa déchetterie selon le principe du pollueur-payeur inscrit dans la loi. «Nos prévisions ne se sont pas vérifiées sur le terrain», explique le municipal Marc Mazzariol. Les taxes forfaitaires (27 000 francs) et le prix du kilo d'incinérables (57 000 francs) ne couvrent pas le coût de la structure.

Depuis deux ans, le tonnage de déchets incinérables a diminué de manière beaucoup plus importante que prévu. Il a passé de 160 kilos à 40 dès 2013. Par contre, les déchets verts, dont le dépôt est gratuit, ont explosé. Problème: dans les feuilles et les herbes, certains habitants dissimulaient des déchets incinérables dans une ampleur effarante. Depuis que des contrôles ont été instaurés, le tonnage des déchets



La déchetterie de la commune de Bassins affiche un déficit de 120 000 francs. VANESSA CARDOSO

«Nous ne pouvons pas payer le déficit de la déchetterie par l'impôt»

Didier Lohri Syndic de Bassins

verts a en effet diminué de 50%. Pour trouver de nouveaux revenus et éviter le mauvais tri qui coûte cher à la collectivité, la Municipalité engagera une entreprise pour surveiller la déchetterie. Le dépôt de déchet vert deviendra payant, comme ceux de bois usagés et des grands encombrants. La récolte du plastique sera quant à elle abandonnée. «Les comptes de la déchetterie devraient être à l'équilibre en 2016», assure Marc Mazzariol.

Reste encore à payer le déficit 2014. Pour cela, la Municipalité a

envoyé à ses administrés un émolument exceptionnel de 100 francs par adulte et de 50 francs par enfant. «Cette décision n'est pas agréable pour la Municipalité», a souligné Didier Lohri. Mais, selon la loi, nous ne pouvons pas payer le déficit de la déchetterie par l'impôt. Nous avons dû trouver une solution.»

Dans les faits, la population jouera la banque puisque dans un second temps la Municipalité promet de la rembourser. Au mois de septembre, l'Exécutif soumettra à son Conseil une proposition de vendre 150 actions de Romande Energie. Cette opération permettra d'éviter de creuser un peu plus la dette qui est aujourd'hui de 11 000 francs par habitant. Une autre proposition identique sera aussi déposée simultanément pour un lot plus important qui pourrait atteindre 400 actions pour éponger le déficit de l'exer-

cice 2014. Au final, la Municipalité espère passer le cap sans avoir à modifier la hausse l'imposition.

Il faudra pour cela convaincre le Conseil communal qui a hésité mardi soir à céder un premier lot de 170 actions pour financer le surcoût de l'aménagement d'un parking. Les commissions de finance et de gestion, opposées à la démarche, ont insinué le doute dans l'assemblée sans réussir cette fois-ci à rassembler une majorité.

Aujourd'hui, Bassins possède 1150 actions de Romande Energie. La vente décidée mardi soir des 170 premiers titres sont censés rapporter 180 000 francs. Par année, ce patrimoine est rétribué à la Commune sous forme de dividendes à hauteur d'environ 3000 francs. Un patrimoine que les élus n'ont pas jugé suffisamment intéressant pour le conserver plus longtemps.

Plein feu sur les bâtiments scolaires

● La clé pour retrouver des finances saines est vite trouvée pour Didier Lohri. «Les bâtiments scolaires représentent à eux seuls des emprunts à hauteur de près de 5 millions, soit la moitié de notre dette totale. C'est beaucoup trop.»

Pour l' élu, les comptes dans le rouge écarlate sont une preuve de l'impossibilité pour une Commune comme Bassins

de faire face aux coûts des bâtiments scolaires. Didier Lohri entend donc s'en servir pour faire pression sur l'Association intercommunale de l'établissement de l'Esplanade à Begnins (AISE) pour obtenir des changements lors de la refonte des statuts. Aujourd'hui, une école est payée à moitié par la Commune territoriale, alors que l'autre moitié est répartie entre les dix communes de l'AISE. A

l'avenir, le syndic de Bassins espère répartir les 100% de la facture sur les dix communes de l'association.

Les statuts sont en cours de révision pour tenir compte des nouvelles règles imposées par HarmoS. Au sein de l'AISE, ce travail est rendu difficile à cause de visions divergentes entre le comité directeur et le syndic de Bassins. Des tensions qui ne sont pas près de se calmer.

Sept villages envisagent un avenir en commun

Les Municipalités de sept localités des hauts du district de Morges ont décidé de se lancer dans un projet de fusion. Un préavis d'intention sera voté d'ici à la fin de l'année

Le vote positif du préavis d'intention de fusion autour d'Aubonne (24 heures d'hier) a de quoi réjouir les élus municipaux d'Apples, de Bussy-Chardonney, de Clarmont, de Cottens, de Pampigny, de Reverolle et de Sévery. Les autorités de ces sept localités l'ont annoncé hier: elles se lancent à leur tour dans un projet de mariage.

«Ce périmètre est cohérent parce qu'il se situe autour d'une commune-centre, à savoir Apples, observe Luc Maurer, syndic de Clarmont. De plus, les sept villages appartiennent à un certain nombre d'associations, la principale étant l'Association scolaire intercommunale d'Apples-Bière et environs (ASIABE).»

A noter que le territoire de l'éventuelle entité comprend un

peu plus de 4000 habitants et couvre 3400 hectares.

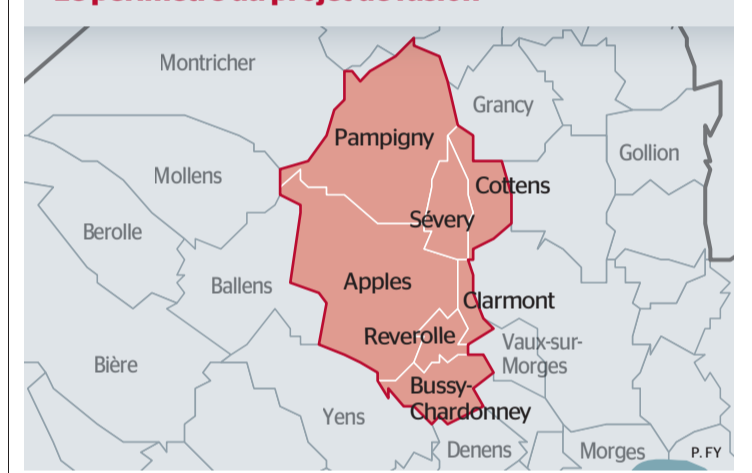
Maintenant que la machine est lancée, un groupe de travail sera chargé de se réunir en vue de rédiger un préavis d'intention, qui sera soumis à l'approbation des Conseils communaux et généraux d'ici à la fin de l'année.

Quelques semaines avant le vote, la population des sept villages sera conviée à une séance d'information. «Nous souhaitons jouer la transparence et répondre aux questions et aux craintes des habitants», poursuit Luc Maurer.

Pour mémoire, au départ, onze localités songeaient à s'unir, à l'instigation des autorités de Pampigny, de Sévery et de Cottens. Des ateliers ont été mis sur pied entre la fin de l'année dernier et le début de cette année.

Le rapport de synthèse qui en a découlé a conduit sept Municipalités à poursuivre le processus, tandis que Ballens, Berolle, Mollens et Vaux-sur-Morges ont préféré en rester là. **N.R.**

Le périmètre du projet de fusion



Il a dit

«Je serai candidat, pour représenter le village de Saubraz»

Daniel Barbezat

Syndic de Saubraz, sera candidat à la Municipalité de la commune fusionnée d'Aubonne si elle voit le jour.



Le chiffre

21,2

En pour-cent, il s'agit de la baisse de consommation électrique réalisée par Ferreyres en trois ans. Pour rappel, en 2012, le concept énergétique de la Commune visait à réduire la consommation de 10% d'ici à la fin de 2015 via des subventions orientées vers l'économie d'énergie ou la production d'énergie propre. Pour financer ce projet, le Conseil général a adopté, en 2013, le principe d'une taxe de 1 ct./kWh électrique pour alimenter pour moitié un fonds communal. La Municipalité compte poursuivre dans cette voie. **N.R.**

Nyon introduit le macaron pour le stationnement

Les habitants et les entreprises seront privilégiés. Cette politique va inciter les pendulaires à utiliser les P+R

Le précieux macaron qui permettra aux Nyonnais de se parquer durablement près de chez eux pourra être utilisé dès le 1er septembre. «Cette politique sera surtout utile aux habitants qui n'ont pas de place de parc, indique Elisabeth Ruy-Ray, municipale responsable de la mobilité et de la police. Mais elle profitera aussi aux employés et aux commerçants.»

L'élaboration de ce concept part d'un constat: il manque de

places de parc pour les Nyonnais alors que bon nombre d'entre elles sont occupées par des pendulaires. Le projet était dans un tiroir de la municipale depuis plusieurs années. Mais il ne pouvait pas être mis en œuvre avant la création des P+R en périphérie.

La Ville distribuera les 389 macarons à disposition (65% des places de parc) par ordre de priorité: d'abord les résidents, puis les entreprises ou commerces, puis les employés, et enfin les pendulaires. Les formulaires à remplir pour obtenir un macaron exigent des informations très précises. (disponibles sur www.police-nyon-region.ch dès le 15 juillet). Les détenteurs du fameux maca-

ron pourront stationner sur les zones à disque et dans les parkings du Martinet, de Rive-Est et des Pensées. Mais pas où il y a des horodateurs. Le territoire communal a été divisé en dix secteurs. Les habitants ne pourront obtenir un macaron que dans le secteur où ils sont domiciliés. Pas plus de deux véhicules par ménage (idem pour les entreprises) pourront bénéficier du stationnement privilégié. Des cartes à gratter journalières à 15 francs seront à disposition des artisans, des visiteurs et des clients des hôtels.

Evidemment, la carte qui sera remise aux ayants droit a un prix. Pour les habitants, il se chiffre à 80 francs par mois, et pour les en-

treprises, à 120 francs par mois, puis 150 francs pour le pendulaire travaillant à Nyon et 180 francs pour le pendulaire en transit. «Nous avons choisi un tarif pas trop bas pour éviter que les automobilistes désertent leur place réservée dans les parkings souterrains, comme cela s'est passé à Genève, explique Elisabeth Ruy-Ray. Avec les prix proposés, nous pensons qu'ils préféreront avoir un emplacement réservé, ce qui n'est pas le cas pour les détenteurs de macaron.» **Yves Merz**

Aide spécifique au guichet:

16 juillet de 8 h à 12 h, le 23 juillet de 14 h à 18 h et le 29 juillet de 8 h à 12 h, à la Ferme du Manoir, Nyon.

Saint-Prex Des bénévoles à la ludothèque

Forte d'une dizaine de bénévoles, l'équipe de la ludothèque de Saint-Prex cherche de bonnes âmes prêtes à consacrer un peu de leur temps (environ deux heures par mois, ou selon envies et disponibilités). Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme Mounoud au 078 623 56 74. La ludothèque de Saint-Prex propose de louer jeux et jouets pour trois semaines et organise des animations. A noter que les horaires ont changé: elle est désormais ouverte le mercredi de 14 h à 16 h et le vendredi de 16 h à 18 h. **N.R.**

Course automobile

Bière La 50e édition de la course automobile se tiendra samedi et dimanche, sur la place d'armes. Cette manifestation permettra d'admirer des bolides, dont des F1. A noter que plusieurs animations seront aussi au programme de l'événement. Informations sur www.slalom-de-biere.ch. **L.B.**

Aubonn'apéros

Aubonne Les traditionnels Aubonn'apéros reprennent du service avec le début de l'été. Demain, de 18 h à 21 h, il sera possible de trinquer sous les halles de l'Hôtel de Ville. Cette fois-ci, c'est l'Association des amis de l'Hôpital d'Aubonne qui organise les festivités. Infos sur www.aubonne.ch. **L.B.**